

# CRÉDOC

## CONSOMMATION et MÔDES DE VIE

ISSN 0295-9976

N° 67 - Avril 1992

### RMI : l'emploi creuse l'écart

#### Un allocataire sur cinq inséré professionnellement au bout de deux ans

Patricia Crouette, Michel Legros, Jean-Luc Volatier

Parce que l'insertion est une affaire de longue haleine, le CRÉDOC a mis en place en 1990, à la demande de la Commission Nationale d'Évaluation, un échantillon permanent de 1013 allocataires du RMI, interrogés tous les six mois. On dispose donc aujourd'hui d'un suivi statistique inédit sur dix-huit mois. La Commission Nationale vient de remettre ses conclusions dans un volumineux rapport destiné au Parlement.

Pour des raisons de délais, ce rapport n'a pu intégrer les tout derniers résultats issus de l'enquête réalisée en janvier 1992 qui, sans apporter de bouleversements majeurs, précisent certaines évolutions.

En laissant du temps au temps de l'insertion, on constate que :

- le taux de sortie du RMI a notablement progressé : pratiquement 1 allocataire sur 4 entré dans notre panel il y a 2 ans n'est plus au RMI (23,4%, soit 7% de plus qu'il y a 6 mois). Ce taux est inférieur à celui retenu par la Commission nationale d'évaluation pour l'ensemble des allocataires. En effet, les allocataires les plus récents et qui ne sont pas dans le panel du CRÉDOC, semblent sortir plus rapidement.

- le taux de signature d'un contrat d'insertion a sensiblement progressé, il atteint maintenant 33,1% (soit 5% de plus qu'il y a six mois). Pourtant, la notion même de contrat reste floue et beaucoup de ceux qui n'ont pas signé semblent aujourd'hui plus souvent s'y résigner. Un résultat préoccupant se confirme : il semble bien que, pour l'allocataire de "longue durée", les perspectives de retour sur le marché du travail s'éloignent peu à peu.

Parallèlement à cette étude, l'enquête du CRÉDOC "Conditions de vie et Aspirations des Français" montre que, en dépit d'une légère détérioration, l'opinion publique dans son ensemble reste très majoritairement favorable au RMI.

### Les sorties du RMI sont en progression notable

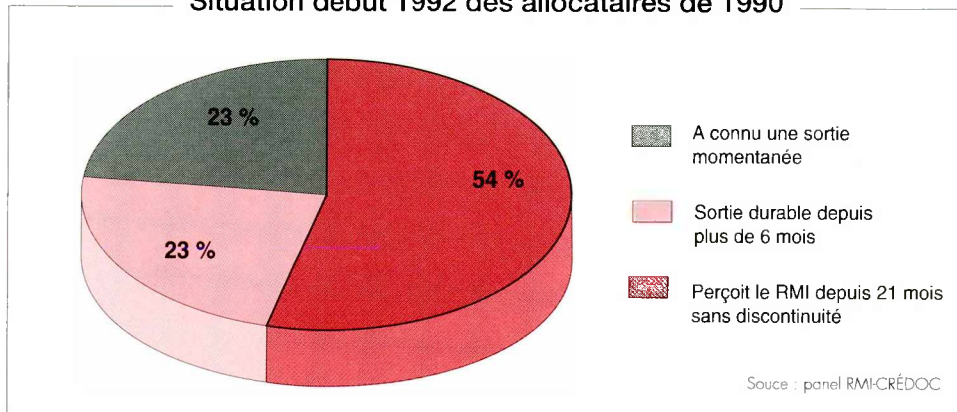
Dans l'échantillon du CRÉDOC figurent des personnes sorties du RMI et pour lesquelles on ne peut pas encore parler d'insertion professionnelle. A l'inverse, certains allocataires du RMI depuis près de deux ans ont vu s'améliorer leurs conditions d'existence même si, parfois, leurs images de l'avenir se font plus floues, plus incertaines.

La progression du nombre de sorties du RMI est l'un des enseignements majeurs de la dernière interrogation réalisée par le CRÉDOC durant l'hiver 1991/1992. La proportion des anciens allocataires qui ne perçoivent plus le RMI depuis six mois au moins était de 17% à l'été 1991 (soit après 15 mois de RMI), elle est passée à 23% au cours de l'hiver 1991/1992 (soit après 21 mois).

L'allocataire sorti du RMI semble avoir bénéficié plus souvent d'une insertion professionnelle réelle, même si elle est fragile du fait de son caractère récent. Ainsi, près d'un allocataire sorti sur deux déclare avoir exercé un emploi (même de courte durée) au cours de l'année 1991.

Si le cas le plus fréquent de sortie correspond à l'exercice d'un emploi salarié ou au suivi d'un stage rémunéré (48,6% des cas de sortie), il y a de multiples autres façons de quitter le RMI. Ainsi, dans un quart des cas, le RMI a été remplacé par une autre forme de protection sociale (chômage, retraite ou pré-retraite, pension d'invalidité, Allocation de Parent Isolé...). Pour ces anciens allocataires, le RMI a favorisé une transition plus souple et plus acceptable entre une période d'incertitude liée à l'impossibilité d'accéder au marché du travail et le moment de l'obtention d'une garantie de ressources liée à une prestation sociale classique.

Situation début 1992 des allocataires de 1990



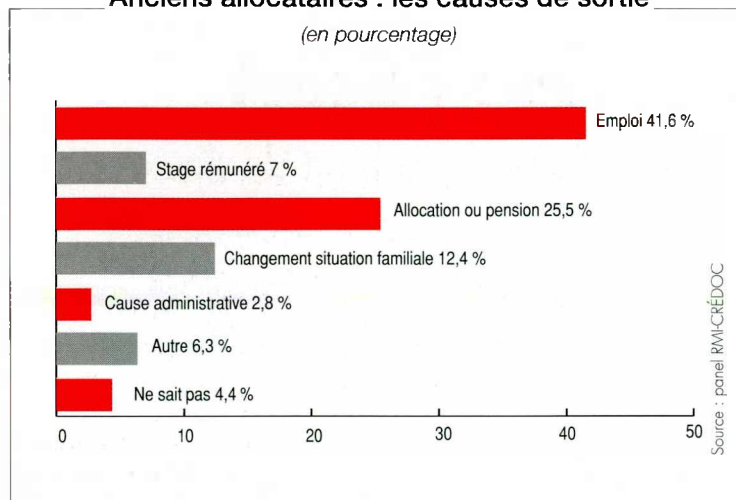
Plus de une fois sur dix, un changement dans la situation familiale est à l'origine de la sortie du RMI. Le non-respect du contrat d'insertion et l'absence de renvoi de la Déclaration trimestrielle de ressources, qui constituent parfois des motifs de suppression du RMI, ne sont que très peu évoqués.

Toutefois, signer n'est pas s'intégrer. Les allocataires ayant signé un contrat sortent moins que les autres (17% contre 23%) du dispositif. D'ailleurs, tout se passe comme si les non-contractants se rendaient compte que la signature d'un contrat n'était pas forcément gage d'une sortie rapide : la part de ceux qui esti-

Lorsque les allocataires décrivent leur contrat, ils privilégient nettement les contenus relevant de l'emploi et de la formation. Selon eux, près de 80% des contrats contiendraient une clause de cet ordre. Ce pourcentage trop élevé eu égard aux informations qui remontent des Commissions locales d'insertion témoigne probablement davantage d'une priorité accordée par les contractants à l'insertion professionnelle que d'une réalité du contrat.

### Anciens allocataires : les causes de sortie

(en pourcentage)



ment que « pour eux, c'est dommage de ne pas avoir signé de contrat » décroît régulièrement.

Fait préoccupant, près de deux années après leur accès au RMI, un allocataire sur trois ignore encore la notion même de contrat. Parmi les allocataires

### Des conditions de vie parfois améliorées

Si les effets du RMI devaient se mesurer uniquement à l'aune des emplois durables obtenus par les anciens allocataires, les résultats pourraient paraître limités. L'insertion ne peut être réduite à son expression strictement professionnelle. En matière de ressources, de logement et de santé, les bénéficiaires ont également évolué durant ces deux années.

### Le contrat : les limites d'une innovation

Une des principales innovations du RMI réside dans la formalisation sous forme de contrat de l'effort d'insertion consenti par l'allocataire et encouragé par la société. Près d'un tiers des membres du panel déclarent avoir signé un contrat d'insertion à l'hiver 91/92. Depuis 1990, environ 48% des personnes interrogées ont signé un contrat. Ainsi, non seulement près de la moitié des allocataires sont entrés dans une démarche contractuelle, mais on constate à l'hiver 91/92 une reprise des signatures d'engagements contractuels liant allocataires et Commissions locales d'insertion.

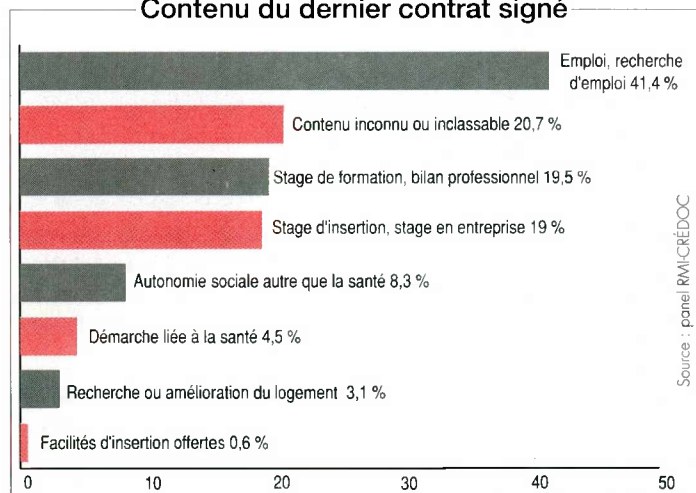
affirmant avoir signé un contrat, il s'en trouve encore 20% pour lesquels le contenu du contrat reste très incertain.

Les allocataires ayant signé un contrat sont, plus que les autres, des « habi-

La tendance déjà repérée à l'été 1991 se confirme : les allocataires jugent leur situation financière plus satisfaisante qu'auparavant. Le bénéfice d'aides pé-

uniaires en dehors du RMI baisse constamment. Ainsi, les aides auxquelles les personnes interrogées avaient le plus fréquemment recours à l'été 1990, c'est-à-dire les aides des services sociaux et des mairies, ont baissé de 17,8% à 6,8% en 18 mois.

### Contenu du dernier contrat signé



Le bénéfice d'aides pé-

Cependant, ce mouvement général cache des di-

vergences dans les opinions des allocataires sur leur situation financière. La part d'allocataires estimant que « financièrement, ça va » augmente de 5,4 à 8,9% entre l'été 90 et l'hiver 91/92. Mais, dans le même temps, ceux qui « se sentent complètement dépassés » sont de plus en plus nombreux (18,6% à 20%). Il y a donc radicalisation des opinions à ce sujet.

### Reprise du nombre de contrats

Délai	Taux de contractualisation
Première interrogation	25 %
6 mois plus tard	29 %
1 an plus tard	28 %
18 mois plus tard	33 %

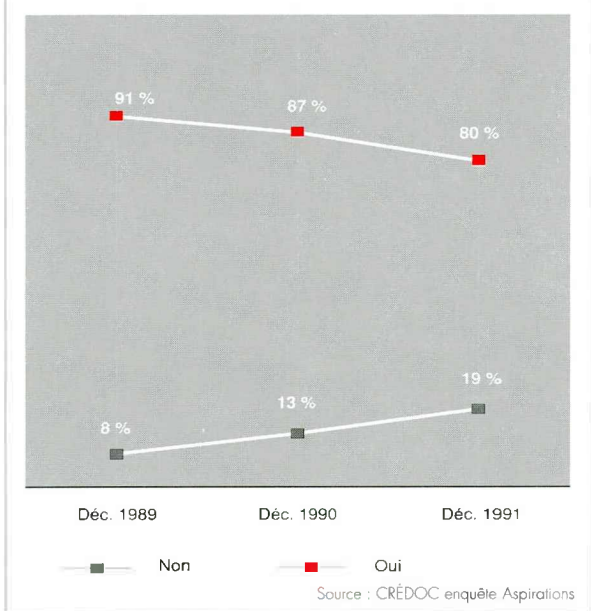
Source : panel RMI-CRÉDOC

tués » du secteur social. Ils ont fréquemment par le passé les stages des différents dispositifs jeunes, ils ont rencontré régulièrement des travailleurs sociaux avant de bénéficier du RMI. Cette meilleure connaissance des arcanes du social les incite probablement à accepter facilement l'idée d'une contractualisation.

## Un large consensus en faveur du RMI

Les Français sont unanimement favorables à ce que la collectivité engage des actions pour améliorer la situation des plus pauvres. Presque deux sur trois pensent même que « les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis ». Ce très large accord est bien ancré dans la population : il reste dans les années récentes parfaitement stable. Une telle convergence d'opinions sur le « fond » explique en partie l'exceptionnel consensus qui règne actuellement dans la population en faveur du RMI. En effet, quatre Français sur cinq sont favorables au RMI en décembre 1991-janvier 1992. Cet accord réunit toutes les couches de la population : riches et démunis, diplômés et non-diplômés, jeunes et moins jeunes, actifs et inactifs. Cependant, l'évolution des opinions sur trois ans (fin 1989 à fin 1991) est marquée par une légère érosion de ce consensus. Bien entendu, cette dégradation récente des opinions peut n'être en partie qu'un effet de la morosité ambiante. Mais les difficultés à mettre en place le dispositif d'insertion qui accompagne le versement du RMI ont aussi certainement contribué à cette évolution défavorable. Les Français sont en effet de plus en plus attentifs à la bonne réalisation de l'action d'insertion.

Globalement, êtes-vous favorable au RMI?



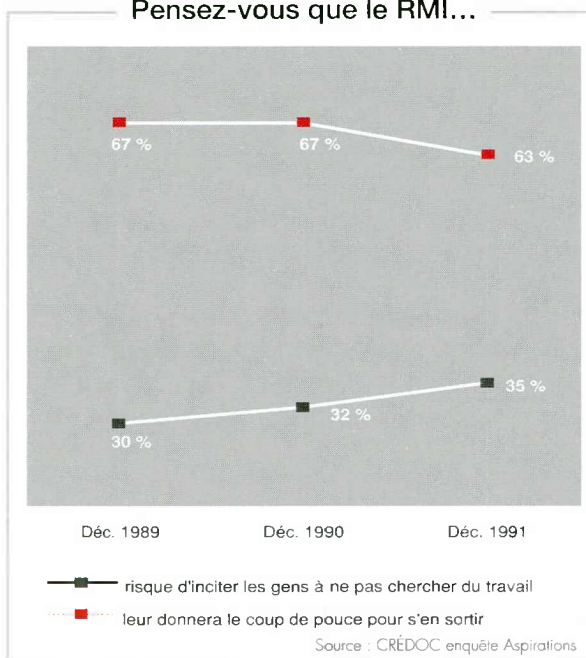
**Le revenu minimum c'est bien, l'insertion c'est mieux !**

Entre le droit automatique au RMI et un versement qui serait lié à une contrepartie de la part du bénéficiaire, les Français sont partagés. Ils sont cependant un peu plus nombreux à refuser un versement automatique de la prestation : 48% à la fin de 1990 et 52% en 1991-début 1992. Ainsi, une grande majorité de nos conci-

toyens, quatre sur cinq environ, trouvent « normal » que des efforts soient faits par le bénéficiaire pour atteindre les objectifs d'insertion professionnelle et sociale. Mais ces efforts se justifient davantage parce qu'ils sont considérés comme nécessaires à l'insertion. Les points de vue « moralisateurs » – on ne donne pas d'argent sans contrepartie – restent minoritaires.

Pour une part croissante de nos concitoyens, cette exi-

Pensez-vous que le RMI...



gence s'accompagne d'une certaine méfiance vis-à-vis d'un éventuel assistantat : plus de un Français sur trois estime que le RMI « risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail ». Une autre critique recueille environ autant de suffrages : selon 37% de la population, le RMI n'est pas aujourd'hui versé à ceux qui en ont le plus besoin. Plus de un Français sur trois suppose l'existence de fraudes éventuelles en nombre non négligeable. Cependant ces doutes ne sont pas plus fréquents chez ceux qui ont des Rmistes dans leur entourage. En résumé, ce sont davantage les modalités d'attribution et l'application de l'action d'insertion que le principe même du RMI qui peuvent devenir l'objet d'une contestation, pour l'instant minoritaire. Ce regard attentif porté par les Français sur le dispositif d'insertion s'explique d'autant mieux qu'ils « croient » très majoritairement aux possibilités des bénéficiaires de n'être pas condamnés à leur situation.

Ainsi, pour 80% de la population, les bénéficiaires « sont pour la plupart des gens capables de trouver du travail si on les aide ». Malgré un pessimisme croissant vis-à-vis de l'évolution du chômage en général, les Français sont donc loin d'être devenus fatalistes, mais, au contraire, bien conscients des enjeux du RMI et vigilants sur les modalités d'application.

L'enquête de l'été 1991 avait permis de constater une dégradation importante de l'état de santé déclaré des personnes, une occurrence beaucoup plus fréquente des symptômes psychosomatiques et une préoccupation accrue pour la santé. Six mois plus tard, à l'hiver 91/92, la part d'allocataires se déclarant en bonne santé continue de décroître légèrement, comme le montre le tableau suivant.

### Moins d'allocataires en bonne santé

	Allocataires se déclarant en bonne santé
Été 1990	47 %
6 mois plus tard	42 %
1 an plus tard	40 %
18 mois plus tard	38 %

Source : panel RMI-CRÉDOC

A l'inverse, les indicateurs des manifestations psychosomatiques (mal de dos, migraine, insomnie) ont connu une amélioration entre les troisième et quatrième vagues. Comment expliquer cette apparente contradiction ? Les symptômes retenus dans l'enquête sont des indicateurs de « stress » qui peuvent tendre à s'atténuer au bout d'un certain temps d'« installation » dans la situation d'allocataire sans que pour cela l'état de santé déclaré par les bénéficiaires, qui concerne l'ensemble des pathologies ressenties, se soit amélioré.

En matière de logement, tout au long de cette période, les allocataires ont vu leur situation s'améliorer. Toutefois, cette amélioration est restée assez marginale. En dix-huit mois, les inflexions du marché du logement n'ont pas été suffisamment fortes pour créer un appel favorisant le logement des allocataires. En revanche, associations et bailleurs publics ou privés ont, aux marges de leur patrimoine, permis l'accès au logement à des allocataires. Cependant, ces derniers mois, les capacités d'intervention des bailleurs semblent se réduire et de nouveaux allocataires ne peuvent modifier leur situation de logement.

## L'insertion professionnelle est déterminante

Les allocataires de notre panel qui bénéficient encore du RMI à l'hiver 1991-1992 vivent de plus en plus mal cette situation. Ils sont de moins en moins nombreux à espérer sortir du RMI avec un travail. L'emploi leur semblant de plus en plus inaccessible, ces allocataires ont mis un frein à leur démarche de recherche d'emploi.

Les allocataires sont également de moins en moins optimistes sur le temps de séjour dans le dispositif. A l'été 90, 23% d'entre eux pensaient quitter le RMI dans les six mois. Dix-huit mois plus tard, ils ne sont plus que 16% à l'imaginer. Moindres démarches de

## Le RMI sur Minitel

Quatre-vingts tableaux statistiques présentant les résultats du panel RMI-CRÉDOC sont consultables sur le 35-15 code ASH ou sur 36-15 et 36-16 code CRÉDOC.

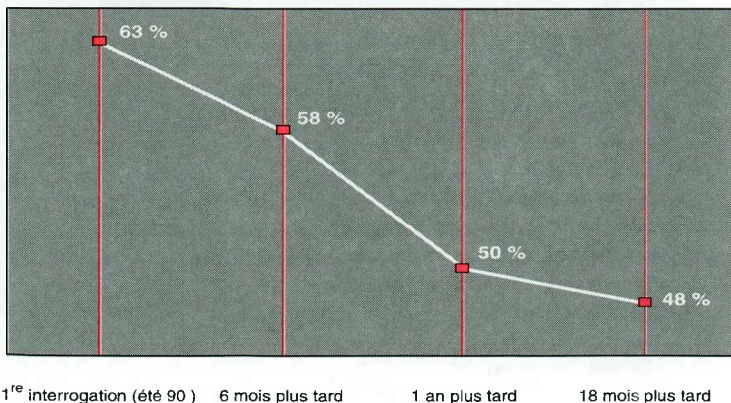
cherche d'emploi, moindre capacité à anticiper une sortie rapide du dispositif et une insertion par l'emploi : les allocataires voient s'effilocheur leurs espoirs d'insertion par le travail.

En revanche, l'interrogation des personnes sorties du RMI avec un emploi montre une amélioration de leur situation. Les emplois occupés sont de plus en plus stables et proches du monde de l'entreprise. A l'été 91, 44% des salariés se trouvaient dans le secteur privé, ce taux atteint 52% à l'hiver 91/92. Parmi les personnes salariées (un allocataire sur cinq), le taux de contrats à durée indéterminée hors période d'essai est passé de 34% à 39% entre l'été 91 et l'hiver 91/92.

Cette amélioration de l'emploi est également réelle chez les quelques allocataires qui, bien que bénéficiant encore du RMI, commencent à avoir accès à un emploi (11%). Ces allocataires-là seront probablement les prochains à sortir du dispositif. Pour les uns, le retour ou l'accès au travail semble avec le temps s'affermir, pour les autres, plus nombreux, l'insertion professionnelle s'éloigne un peu plus.

### Un certain découragement dans la recherche d'emploi

Proportion d'allocataires effectuant des démarches personnelles de recherche d'emploi au fur et à mesure de leur ancienneté dans le RMI (en %)



Source : panel RMI-CRÉDOC

### CRÉDOC – Consommation et Modes de Vie

- Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)
- Directeur de la publication : Robert Rochefort
- Rédacteur en chef : Yvon Rendu
- Relations publiques : Brigitte Ezvan
- 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris  
Tél. : (1) 40 77 85 00
- Diffusion par abonnement uniquement  
160 francs par an – Environ 10 numéros
- Commission paritaire n° 2193 – AD/PC/DC
- Réalisation : La Souris : 45 21 09 61